|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | [Direction générale des services numériques](https://op.europa.eu/fr/web/who-is-who/organization/-/organization/DIGIT/DIGIT)- [Facilitateurs numériques & Innovation](https://op.europa.eu/fr/web/who-is-who/organization/-/organization/DIGIT/COM_CRF_230193)- Interopérabilité & Gouvernement Numérique (DIGIT.B2) |
| Numéro de poste Sysper: | 143968 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Leontina SANDU  1re trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'Unité DIGIT.B2 « Interopérabilité et Gouvernement numérique » déploie et met en œuvre la politique dans le domaine de gouvernement numérique / interopérabilité du secteur public. L'interopérabilité – la capacité des systèmes et des organisations à coopérer au-delà des frontières fonctionnelles, sectorielles et physiques – est essentielle à la réussite de la transformation numérique.

Notre Règlement pour une Europe interopérable, vise à renforcer l'interopérabilité du secteur public et servira de principal cadre d’action pour les années à venir. Nous collaborons et soutenons les États membres (directeurs informatiques nationaux et bureaux centraux de transformation numérique), les partenaires aux niveaux régional et local, les organisations internationales et les pays tiers (ONU, OCDE, Banque mondiale, Balkans occidentaux) et les acteurs du secteur privé (PME et startups GovTech, communautés open source, universités).

La politique de l’interopérabilité est soutenue et mise en œuvre par un ensemble d'actions sous l'égide de l'action « Soutien à une Europe interopérable », financée par le programme DIGITAL Europe.

**Présentation du poste (nous proposons)**

En étroite collaboration avec d'autres services de la Commission et les administrations nationales et européennes, l'expert national détaché (END) assistera l'Unité dans la mise en œuvre du Règlement pour une Europe interopérable tant dans les États membres qu'au sein de la Commission européenne.

Les domaines de travail comprendront :

¨ Mise en œuvre du Règlement pour une Europe interopérable et du cadre d'élaboration de politiques publiques adaptées au numérique (*Digital-ready policymaking -* DRPM) au sein de la Commission européenne, en veillant à ce qu'une approche d'élaboration de politiques adaptées au numérique soit intégrée dans la formulation des politiques de l'UE et que les critères d’évaluation numériques soient appliqués efficacement ;

¨ Mise en œuvre du programme de travail pour une Europe numérique (*Digital Europe*) - chapitre sur l'Europe interopérable, en tenant compte des objectifs du programme et des exigences des administrations des États membres et des institutions de l'UE. Cela comprend la définition des stratégies, des objectifs, des calendriers et des livrables du projet ;

¨ Participation à la réflexion sur l'avenir du programme de travail pour une Europe numérique (*Digital Europe*) – l’Europe interopérable dans le contexte de l’élaboration du cadre financier pluriannuel ;

¨ Coordination entre les actions d'Europe interopérable et les actions pertinentes dans les États membres et/ou dans les institutions européennes ;

¨ Organisation de réunions de groupes de travail/ateliers techniques et autres activités de communication dans le domaine relevant de sa responsabilité ; soutien et participation à la gouvernance établie par le Règlement pour une Europe interopérable (comité Europe interopérable, groupes de travail, autres comités) ;

¨ Assistance aux projets transfrontaliers de gouvernement numérique (y compris les projets développés à travers l'instrument d’appui technique – *Technical Support Instrument*), en garantissant une utilisation efficace des évaluations d'interopérabilité prévues par le Règlement pour une Europe interopérable, ainsi qu’aux projets relevant de la sphère de l'interopérabilité ou dont l’objectif est de promouvoir les solutions Europe interopérable.

¨ Sous la responsabilité d'un membre du personnel permanent, participation à la préparation et à l'organisation des procédures de passation de marchés publics et à la gestion des subventions;

Le principal domaine d'intervention de l'expert sera l'élaboration de politiques adaptées au numérique et la mise en œuvre de politiques d'interopérabilité et tiendra compte de l'expertise de l'expert et de la répartition des compétences au sein de l'Unité Interopérabilité et Gouvernement numérique.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collaborateur(rice) dynamique et expérimenté possédant les qualifications suivantes :

• Une bonne compréhension et expérience dans la conception et de la mise en œuvre de politiques numériques, en particulier de rendre la législation prête pour le numérique ou compatible avec le numérique;

• Une bonne compréhension et expérience dans l'utilisation de la technologie et de l'interopérabilité des données pour le développement et le déploiement de services publics numériques ;

• Connaissance et expérience de la mise en place de services publics numériques transfrontaliers et/ou intersectoriels ;

• Expérience de la gestion de projets de transformation numérique dans le secteur public ; une expérience de la gestion de contrats et de subventions est un plus.

En outre, l'END doit être capable de travailler de manière autonome et au sein d'une équipe multidisciplinaire. Il/elle doit être ouvert d'esprit et sensible aux besoins des parties prenantes dans les différents domaines couverts par le Règlement pour une Europe interopérable.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

La maîtrise de l'anglais est requise. La connaissance d'autres langues de l'UE serait considérée comme un avantage.

Solides compétences interpersonnelles pour s'engager de manière proactive avec des interlocuteurs clés au sein de la DG DIGIT ainsi que dans d'autres services et avec des parties prenantes externes.

Le(a) candidat(e) retenu(e) aura un solide esprit d’équipe, proactif(ve), doté(e) d'un fort sens de l'initiative et aimant travailler de manière autonome. Le poste exigera également la flexibilité et la résilience nécessaires pour bien travailler sous pression.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)